



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, également convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|------------------------|----|
| EN EXERCICE : | 35 |
| PRESENTS : | 26 |
| ABSENTS REPRESENTEES : | 07 |
| VOTANTS : | 33 |

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZZAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

083/ OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

VU la délibération n°021 du Conseil municipal du 07 avril 2025 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2025 ;

VU la délibération n°037 du Conseil municipal du 30 juin 2025 adoptant une décision modificative (D.M.) n°1 au budget de 2025 ;

VU la délibération n°063 du Conseil municipal du 29 septembre 2025 adoptant une décision modificative (D.M.) n°2 au budget de 2025.

CONSIDÉRANT qu'afin de faire face à des dépenses d'investissement préalablement au vote du B.P. de 2026, le Conseil municipal peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un certain nombre de dépenses d'investissement avant l'adoption du B.P. de 2026,

VU l'avis favorable de la Commission municipale des finances du 13 novembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 17 novembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-adjoint délégué au personnel, aux finances et au logement,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 32 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. COLAS),**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2025, avant le vote du budget de l'exercice 2026, sur les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour 175 575 €

| | |
|---|-----------|
| ○ 2051 « Concessions et droits similaires » | 50 525 € |
| ○ 2031 « Frais d'étude » | 120 050 € |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 1 981 316 €

| | |
|--|-------------|
| ○ 2116 « Cimetière » | 12 500 € |
| ○ 2128 « Autres agencements et aménagements » | 113 750 € |
| ○ 2135 « Installations générales divers bâtiments » | 1 043 020 € |
| ○ 2151 « Réseaux de voirie » | 535 000 € |
| ○ 2152 « Installations de voirie » | 18 126 € |
| ○ 21538 « Autres réseaux » | 30 000 € |
| ○ 2158 « Autres inst.matériel et outillage de voirie » | 49 325 € |
| ○ 21831 « Matériel informatique scolaire » | 28 375 € |
| ○ 21838 « Matériel informatique | 42 645 € |
| ○ 21841 « Matériel de bureau et mobilier » | 6 000 € |
| ○ 21848 « Autres Matériels de bureau et mobilier » | 26 083 € |
| ○ 2188 « Autres immobilisations corporelles » | 82 492 € |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours pour 215 000€

| | |
|--|----------|
| ○ 2312 « Agencements et aménagements de terrains » | 71 250 € |
| ○ 2313 « Constructions » | 93 750 € |
| ○ 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | 50 000 € |

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 13/12/2025

publié ou notifié le 13/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Maud TALLET

Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.